



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Sous-Préfecture d'Istres  
Bureau de la Sécurité et des Relations avec  
les Collectivités Territoriales

Istres, le 10 janvier 2019

- A R R E T E -

portant désignation des membres de la  
commission de contrôle chargée de la tenue des  
listes électorales de la commune de  
VITROLLES

~  
Le Préfet de la région  
Provence, Alpes, Côte-d'azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le Code électoral;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de Vitrolles en date du 16 novembre 2018 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

## ARRETE :

**ARTICLE 1:** la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de Vitrolles est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	THIBAUT	Marie-Thérèse
Titulaire	PIQUET	Michel
Titulaire	NERSESSIAN	Jin
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	YDE	Marcel
Titulaire		
<i>Suppléant</i>	HERVIEUX	Alain
<i>Suppléant</i>		

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	LAURENT	Nicole
<i>Suppléant</i>	BORELLI	Christian

**ARTICLE 2:** Le Sous-Préfet d'Istres et le maire de Vitrolles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Sous-Préfet d'Istres



Jean-Marc SENATEUR